

# CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

## ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Une fois l'année scolaire débutée, tout nouveau calcul de quotient sera effectif le mois suivant le dépôt de dossier en Mairie (pas d'effet rétroactif).

Le quotient familial permet d'établir les tarifs Restauration et Centre de Loisirs en fonction de vos revenus et du nombre d'enfants.

### COMPOSITION DU FOYER

#### INDIVIDU 1

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Mail.....

Nombre d'enfants à charge : .....

#### INDIVIDU 2

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Mail.....

*Dans le cas d'une séparation ou d'un divorce entraînant une double facturation : Joindre impérativement un jugement (ou courrier d'accord à l'amiable) ainsi qu'un agenda de garde.*

### VOS ENFANTS :

Nom de l'enfant	Prénom	Sexe	Né(e) le	Ecole (2021/2022)	Classe (2021/2022)

Document à déposer dès à présent et accompagné de toutes les pages de/des avis d'imposition(s) 2020 sur les revenus 2019 de l'ensemble des personnes qui compose le foyer

**avant le 25/06/2021 :**

- en Mairie
- par mail à [scolaire@mairie-itteville.fr](mailto:scolaire@mairie-itteville.fr)
- sur votre portail famille

(Rubrique Nous contacter>Déposer mon avis d'imposition>Sélectionner des fichiers)